

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

PRÉSENTS :

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Jérôme BERTIN, Adjoints au Maire.

Romuald SERVA, Sophie LEBON, Adrien DA COSTA, Conseillers municipaux délégués.

Annie COHADIER, Sylvie GUINEMER, Alain DURAND, Isabelle CARON, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Anthony VASCONCELOS, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Stéphane POUVESLE, Marie-Christine JALLADAUD, Laurent COKGUL, Isabelle BOURSIER, Rita AYDIN, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Claudine OCCHIPINTI	a donné pouvoir à	Joël DELCAMBRE
Romain CARTIER	a donné pouvoir à	Yveline MASSON
Sarah MOINE	a donné pouvoir à	Nektar BALIAN

ABSENTS : Saïd TOUFIQ, Marie Christine EVEN, Beyhan CANI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Romuald SERVA

DATE DE CONVOCATION : 30 MAI 2023

DATE D’AFFICHAGE : 2 JUIN 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

17h00

PRÉSENTS :	27
PROCURATIONS :	3
ABSENTS :	3
VOTANTS :	30

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Délibérations :

1. Élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales

* * * * *

Monsieur Romuald SERVA est désigné secrétaire de séance.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1/ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

DÉLIBÉRATION N°1/18 DU 9 JUIN 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023,

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur et des Outre-mer IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-068 du 24 mai 2023 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val-d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Considérant qu'il convient que le Conseil municipal se réunisse le 9 juin 2023 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023,

Le Conseil municipal procède aux opérations de vote.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal à l'ouverture du scrutin, il s'agit de Monsieur Alain DURAND, Madame Annie COHADIER, Monsieur Anthony VASCONCELOS et Monsieur Adrien DA COSTA. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

La liste déposée et enregistrée « LISTE SUPPLÉANTS ARNOUVILLE » est composée de :

Mme Khadija BLONDEL
M. Patrick BRZOZOWSKI
Mme Marie Anne HATTAB
M. Jean SARBACH
Mme Jacqueline DOLL
M. Patrick MASSON
Mme Christine SCHNEBERGER
M. Asad IQBAL
Mme Sabrina MAATOUG

Il est procédé au vote en application des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral, les délégués suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés	30
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	30
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	30

La liste « LISTE SUPPLÉANTS ARNOUVILLE » composée de :

Mme Khadija BLONDEL
M. Patrick BRZOZOWSKI
Mme Marie Anne HATTAB
M. Jean SARBACH
Mme Jacqueline DOLL
M. Patrick MASSON
Mme Christine SCHNEBERGER
M. Asad IQBAL
Mme Sabrina MAATOUG

ayant obtenu la majorité absolue, tous les candidats composant la liste sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Le scrutin est clos à 17h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arnouville, le 12 juin 2023

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023

Romuald SERVA
Secrétaire de séance



Pascal DOLL
Maire

